



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. MARTINDALE propose la première lecture du projet de loi 300 — *Loi sur l'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba/The Association of Former Manitoba MLAs Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre et le ministre de la Santé envisagent de mettre à la disposition de CancerCare Manitoba les fonds nécessaires afin qu'elle puisse offrir des soins de santé d'avant-garde aux patients comme le font les autres provinces et qu'ils envisagent d'accélérer le processus qui permet l'approbation de nouveaux médicaments pour le traitement du cancer afin de permettre à davantage de Manitobains d'être traités de la manière la plus efficace possible. (T. Sveistrup, L. Houghton, B. Rose et autres)

M. REIMER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre et le ministre de la Santé envisagent de mettre à la disposition de CancerCare Manitoba les fonds nécessaires afin qu'elle puisse offrir des soins de santé d'avant-garde aux patients comme le font les autres provinces et qu'ils envisagent d'accélérer le processus qui permet l'approbation de nouveaux médicaments pour le traitement du cancer afin de permettre à davantage de Manitobains d'être traités de la manière la plus efficace possible. (S. David, B. Prusak, C. Senft et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de ne pas éliminer ces postes de notre communauté (Minnedosa) et d'utiliser la technologie afin de les garder là où ils sont. (B. Kingdon, L. Harry, R. Carr et autres)

M. CUMMINGS — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de ne pas éliminer ces postes de notre communauté (Neepawa) et d'utiliser la technologie (c'est-à-dire le bureau auxiliaire des Services de gestion foncière situé à Dauphin au Manitoba) afin de les garder là où ils sont. (B. Lumsden, M. Drayson, A. Elliot et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba à envisager de tenir une enquête publique indépendante sur le scandale du Fonds d'investissement Crocus. (N. Cochrane, B. Cochrane, H. Forsyth et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001 et d'exhorter le premier ministre et son gouvernement à coopérer pour que la lumière soit faite sur ces événements. (E. Godfredsen, D. Seymour, M. Davidson et autres)

Après la période des questions orales, le président rend la décision suivante :

Après la période réservée aux déclarations de député du 23 mars 2006, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée a soulevé une question de privilège au sujet de l'exactitude des renseignements fournis par les ministres à l'Assemblée, et il a prétendu que la fourniture de renseignements inexacts, en particulier par la ministre des Services à la famille et du Logement, entravait le travail des députés. Il a terminé son intervention en proposant que l'Assemblée législative du Manitoba exige la démission immédiate de la ministre des Services à la famille et du Logement. Le leader du gouvernement à l'Assemblée et le député d'Inkster m'ont également conseillé sur le sujet. J'ai mis l'affaire en délibéré afin de consulter les autorités en matière de procédure.

Je remercie les députés qui m'ont conseillé dans cette affaire.

Deux conditions doivent être réunies pour qu'une question de privilège soit considérée comme étant fondée de prime abord. Il faut, d'une part, la soulever le plus tôt possible et, d'autre part, prouver que l'atteinte au privilège de l'Assemblée est telle que cette dernière doit être saisie de la question.

Le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée a fait valoir qu'il avait soulevé la question le plus tôt possible. Toutefois, les événements en cause se sont produits pendant la période des questions orales alors que la question a été soulevée après la période réservée aux déclarations de député.

En ce qui a trait à la seconde condition, portant sur la preuve qu'il y a eu atteinte au privilège de l'Assemblée, Joseph Maingot nous informe, à la page 234 de la deuxième édition de son ouvrage *Le privilège parlementaire au Canada*, que « des allégations de manque de jugement ou de mauvaise administration de la part d'un ministre dans l'exercice de ses fonctions ministérielles ne relèvent pas [...] du privilège parlementaire ». Cette opinion a été appuyée par une décision du président ROCAN en 1994, trois décisions de la présidente DACQUAY en 1996 ainsi que des décisions que j'ai rendues le 15 mars et le 11 avril 2006.

Je conclus donc que la question de privilège n'est pas fondée de prime abord et qu'elle est irrecevable.

M. DERKACH fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BJORNSON
BRICK
CALDWELL
CHOMIAK
DEWAR
DOER
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LEMIEUX

MACKINTOSH
MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
STRUTHERS
SWAN 29

CONTRE

CULLEN
CUMMINGS
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
FAURSCHOU
LAMOUREUX

MITCHELSON
MURRAY
PENNER
REIMER
ROWAT
STEFANSON
TAILLIEU 15

Avant la période réservée aux déclarations de député, M. DERKACH invoque le *Règlement* au sujet du document déposé par le premier ministre et indique qu'il ne s'agit pas de l'accord demandé.

M. le *ministre* MACKINTOSH et M. LAMOUREUX interviennent sur le rappel au *Règlement*.

Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. DERKACH fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BJORNSON
BRICK
CALDWELL
CHOMIAK
DEWAR
DOER
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH
STRUTHERS
SWAN
WOWCHUK..... 31

CONTRE

CULLEN
CUMMINGS
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
FAURSCHOU
GERRARD

GOERTZEN
LAMOUREUX
MITCHELSON
PENNER
REIMER
ROWAT
STEFANSON
TAILLIEU..... 16

La séance est levée à 17 h 3, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes